



## Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Samedi, 25 juillet, 2020 - 17:30

### Point sanitaire

- **Samedi 25 juillet** : aucun test de dépistage n'a été effectué aujourd'hui.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

22

cas confirmés  
(dont 22 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

10 119

tests réalisés  
depuis le 18 mars

255

personnes en quatorzaine dans un hôtel

### L'essentiel de l'actualité

- Les **mesures de confinement** prises pour éviter la propagation du virus en Nouvelle-Calédonie **sont levées depuis lundi 15 juin**.
- **Les vols réguliers internationaux** au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie restent suspendus au moins jusqu'au 24 octobre. Un nouveau dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août. [PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI](#).

 2020.07.21 CP prolongation de la suspension des vols

- Une **quatorzaine obligatoire** dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est toujours en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna.

 [Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf](#)

- **Les professionnels** indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier d'une **procédure dérogatoire** pour se rendre en Nouvelle-Calédonie pour un court séjour (30 jours maximum). [PLUS D'INFOS](#), [CLIQUER ICI](#).
- En complément de la quatorzaine obligatoire à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, l'État a mis en place **de nouvelles mesures sanitaires** :
  - **les passagers de plus de 11 ans qui quittent la Métropole à destination de la Nouvelle-Calédonie** doivent présenter le **résultat d'un test de dépistage du Covid-19 négatif, réalisé moins de 72 heures avant le vol ; et une déclaration sur l'honneur** par laquelle ils déclarent ne pas avoir de symptômes d'infection au Covid-19 et qu'ils n'ont pas connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol. Ces documents sont à transmettre, avant l'embarquement, à la compagnie aérienne qui les contrôlera ;
  - **les passagers de plus de 11 ans qui quittent la Nouvelle-Calédonie à destination de la Métropole** doivent se munir d'une **déclaration sur l'honneur** par laquelle ils déclarent ne pas avoir de symptômes d'infection au Covid-19 et qu'ils n'ont pas été, à leur connaissance, en contact avec un cas confirmé de Covid-19 dans les quatorze jours précédant le vol. Il n'est **pas nécessaire** de faire un test de dépistage du Covid-19 avant le départ. [PLUS D'INFOS](#), [CLIQUER ICI](#).

#### [Questions relatives aux rapatriements et départs de Nouvelle-Calédonie :](#)

05 05 05 ou depuis l'étranger + 687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi les jours ouvrables)  
[rapatriementcovidnc@gouv.nc](mailto:rapatriementcovidnc@gouv.nc)

[Cliquer ici pour consulter la foire aux questions](#)

[Questions relatives aux courts séjours des professionnels :](#) 05 05 05 ou [pcofret@gouv.nc](mailto:pcofret@gouv.nc)

 [Arrêté 2020-6982 du 5 juin 2020.pdf](#)

 [Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf](#)

#### Textes réglementaires

Sur [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via [Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées](#) puis [Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie](#).

## DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf](#) (482.08 Ko)

 [Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf](#) (55.81 Ko)

 [JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf](#) (107.7 Ko)

 [Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf](#) (335.72 Ko)

 [Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf](#) (207.04 Ko)

 Abonnez-vous aux Flux RSS

 Restez [notifié par mail](#) à chaque nouvelle publication

---

## LIENS UTILES

---





**Autorité de la Concurrence**  
de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité